

PÊCHE AUX BICHQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964*2)
 - Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Remparts (APBRR)**

Déclaration :

- **Déclaration de création le 11 février 1998, parution au JO n°1216 du 14/03/1998, N°2016 (N° parution : 19980011) ;**
- *Objet de l'association : regrouper tous les pêcheurs de bichiques à la vouve de la rivière des remparts ; concourir activement sur les eaux du domaine public fluvial à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques; participer à la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée des droits de pêche détenus ;*
- **Adresse du siège : 15 Impasse des Violettes – Butor, 97 480 Saint Joseph.**

2. Résumé non technique

Ce projet porte sur la régularisation de l'aménagement des canaux de pêche aux bichiques de l'APBRR sur la rivière des Remparts pour une pêche de loisir. Les 8 membres de l'APBRR souhaitent creuser et entretenir 8 canaux de pêche, alimentés depuis un bassin de réserve unique. Les pêcheurs creuseront ces canaux sur une longueur de 40 à 80 m environ selon la configuration du site. Les canaux seront répartis de part et d'autres d'un canal de reproduction qui sera édifié et entretenu sur la place du chenal naturel. Les canaux de pêche et le canal de reproduction seront alimentés par un débit équivalent. Les travaux seront réalisés à la main et avec des outils à main (pelle, pioche, barre à mine).

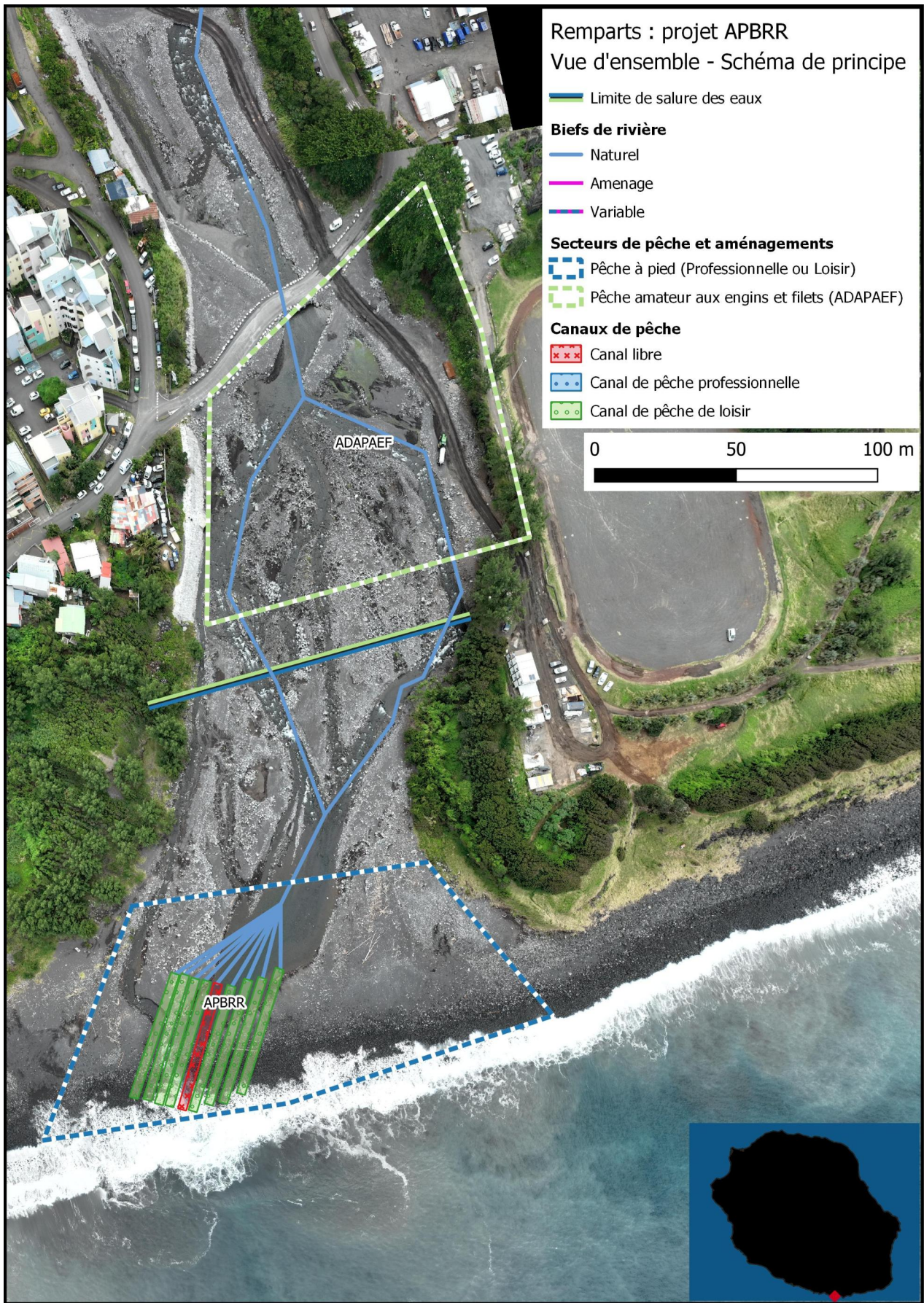


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet de l'Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Remparts (APBRR) sur l'embouchure de la rivière des Remparts.